

DECISION n°1060403 d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 pour la région BASSE-NORMANDIE

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région BASSE-NORMANDIE signée le 19/05/2016 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 01/12/2015 concernant l'aide n°1060403 ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet « Sous-mesure 4.1.1 » du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2015 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER	Montant total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL		
Sous-mesure 4.1.1	108 613 €	- €	108 613 €	184 864 €	293 477 €
<i>Imprévus (2%)</i>			2 172 €		
TOTAL			110 785 €		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l’instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l’Agence de l’eau Seine-Normandie décide l’attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l’AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l’Agence s’effectue conformément à l’article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 28 JUIN 2016

La directrice générale



Patricia BLANC

N° de dossier	Montant de l'aide (€)	Part Agence (€)	Part bénéficiaire (€)	Montant total (€)	Statut

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Nom du territoire (Commune)	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
14	VIEUX PONT EN AUGÉ	4.1.1	014018993	GAEC DU BOSQUET	Oui	Stockage des effluents d'élevage	566 485,58 €	53 977,42 €	7 988,66 €
50	SAINT MARTIN DE CENILLY	4.1.1	050115629	EARL VILLY	Oui	Stockage des effluents d'élevage	765 143,81 €	88 411,49 €	14 720,51 €
50	SAINT CHRISTOPHE DU FOC	4.1.1	050122799	GAEC DE LA FORGE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	66 657,96 €	17 635,06 €	2 609,99 €
50	LA COLOMBE	4.1.1	050131774	EARL LAURENT MOREL	Oui	Stockage des effluents d'élevage	204 584,47 €	51 018,78 €	5 663,08 €
50	FLEURY	4.1.1	050131659	GAEC DE LA MORINERIE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	586 194,61 €	81 947,10 €	8 589,78 €
50	LA MEURDRAQUIERE	4.1.1	050022690	GAEC HUE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	264 616,09 €	39 397,00 €	4 373,07 €
50	GRATOT	4.1.1	050038813	BELLAIL Rémi	Non	Stockage des effluents d'élevage	217 467,49 €	52 998,51 €	4 902,36 €
50	FLEURY	4.1.1	050125494	GAEC DE LA CHESNAIE	Non	Stockage des effluents d'élevage	54 939,02 €	51 556,02 €	4 768,93 €
50	MONTBRAY	4.1.1	050128969	GAEC HEREL	Non	Stockage des effluents d'élevage	287 313,00 €	44 918,00 €	4 154,92 €
50	TAMERVILLE	4.1.1	050130353	GAEC DU HAUT DES MONTS	Oui	Stockage des effluents d'élevage	373 134,14 €	30 161,00 €	3 533,12 €
61	GLOS LA FERRIERE	4.1.1	061032368	GAEC HOORELBEKE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	272 250,81 €	75 812,81 €	7 946,77 €
61	COLONARD CORUBERT	4.1.1	061001758	GAEC DES TROIS VALLEES	Non	Stockage des effluents d'élevage	116 017,00 €	114 538,05 €	10 594,77 €
50	MONTHUCHON	4.1.1	non communiqué	GAEC POTEY ET FILS	Oui	Stockage des effluents d'élevage	275 791,33 €	19 990,02 €	2 958,52 €
61	MOUSSONVILLIERS	4.1.1	non communiqué	GAEC LE JEANNE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	349 627,00 €	121 690,00 €	18 010,12 €
50	GUEHEBERT	4.1.1	non communiqué	GAEC DE L'HERBAGE	Oui	Stockage des effluents d'élevage	189 287,00 €	42 150,00 €	7 797,75 €

Item No.	Item Description	Quantity	Unit	Rate	Total
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

...